

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

SUEZ

Réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2017

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

MAZARS

61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie
S.A à directoire et conseil d'administration au capital
de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SUEZ

Réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2017

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 17 mars 2017 sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2017.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération pour un montant nominal maximum de € 226.000.000. Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 10 mai 2017 du principe d'une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public d'environ € 750.000.000 (prime d'émission incluse) et a subdélégué au Directeur Général le soin de fixer les modalités définitives de l'opération. Le 16 mai 2017 le Directeur Général a décidé de procéder à l'émission d'un maximum de 47,6 millions d'actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de € 4 chacune et a décidé de fixer le prix de souscription des actions à 15,80 euros par action, dont 4 euros de valeur nominale et 11,80 euros de prime d'émission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2017 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 2 août 2018


Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Achour Messas', with a stylized flourish at the end.

Achour Messas

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Pédrón', with a large, sweeping oval flourish.

Stéphane Pédrón